



RAPPORT ANNUEL 2021
SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ISLE ET CREMPSE EN PÉRIGORD

SOMMAIRE

1. Le schéma de mutualisation	p 3
1.1 Définition	p 3
1.2 Cadre juridique de la démarche	p 3
2. Contexte, objectifs et enjeux	p 3
2.1 Contexte de la mutualisation	p 3
2.2 Rappel des enjeux et des objectifs de la mutualisation	p 4
3. Les différentes formes de mutualisation	p 4
4. Les 4 axes du schéma de mutualisation de la CCICP	p 5
5. Bilan des actions menées en 2021	p 5
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES	
5.1 Mutualisation intercommunautaire	p 5
5.2 Mutualisation descendante	p10
5.3 Mutualisation ascendante	p16
COMMUNICATION	
5.4 Mutualisation intercommunautaire	p17
5.5 Mutualisation descendante	p19

1. LE SCHÉMA DE MUTUALISATION

1.1 DÉFINITIONS

- **Mutualisation** : la mutualisation, peut prendre diverses formes, permet la mise en commun, par des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels et personnels.
- **Schéma de mutualisation** : il s'agit d'un document d'observation qui doit servir à impulser une dynamique et permettre d'aller vers plus de mise en commun de moyens. Ce document fait l'objet d'adaptations selon les opportunités.

1.2 CADRE JURIDIQUE DE LA DÉMARCHE

- La Loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT)

La loi du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales s'inscrivait dans un processus qui visait à la simplification des structures territoriales, la réduction du nombre d'échelons territoriaux, la clarification des compétences et des financements. Elle a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation entre les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et leurs communes membres.

- La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)

Après la Loi RCT, la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014, finalise la sécurisation juridique des coopérations du bloc local.

- La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

La Loi NOTRe a été promulguée le 07 août 2015. Entre autres dispositions, ce texte apporte des précisions et des simplifications pour la mise en place de services communs entre EPCI et leurs communes membres.

2. CONTEXTE, OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA DÉMARCHE

2.1 CONTEXTE DE LA MUTUALISATION

- Obligation législative

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit, afin d'assurer une meilleure organisation des services, l'obligation de réaliser un schéma de mutualisation des services entre la Communauté de communes et ses communes membres « *un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres* ».

- Engagement de la Communauté de communes

Lors du Conseil communautaire du 27 septembre 2017, Madame la Présidente a présenté un projet de schéma de mutualisation qui a été approuvé par délibération le 22 novembre 2017.

2.2 RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DE LA MUTUALISATION

Les enjeux

- Déterminer les secteurs d'activités de la Communauté de communes pour lesquels une mise en commun de moyens est jugée pertinente,
- Uniformiser certains services sur l'ensemble du territoire communautaire,
- Assurer une montée en compétences des services,
- Assurer un service public de qualité et conserver la proximité de l'utilisateur.

Les objectifs

- Préparer le territoire au monde de demain en modifiant la façon de coopérer avec les communes et les autres EPCI,
- Retrouver des marges de manœuvre par des économies de gestion à une échelle territoriale élargie,
- Rationaliser les méthodes et circuits en simplifiant les procédures,
- Renforcer le soutien aux plus petites communes.

L'administration doit évoluer et la mutualisation des services constitue un outil, qui doit permettre d'unir les cultures, les spécificités et les forces d'une administration communale, basé sur des notions de proximité de services à la population locale et d'une administration intercommunale, basé sur des notions de conduite de projets et de développement territorial.

3. LES DIFFÉRENTES FORMES DE MUTUALISATION

Rappel des principes de la mutualisation :

- Mutualisation intercommunautaire : partage de moyens entre plusieurs Communautés de communes, Syndicats mixtes ou autres,
- Mutualisation ascendante : une commune met des moyens à disposition de la Communauté de communes,
- Mutualisation descendante : la Communauté de communes met des moyens à disposition d'une ou plusieurs communes,
- Mutualisation horizontale : plusieurs communes partagent des moyens sans intervention de la Communauté de communes (RPI par exemple).

4. LES 4 GRANDS AXES DÉFINIS DANS LE SCHÉMA DE MUTUALISATION

Rappel des 4 axes définis dans le schéma

- Les ressources humaines et techniques
 - Pôle administratif
 - Pôle technique
 - Pôle médico-social et animation
- La communication
 - Bulletins municipaux et journal communautaire
 - Sites internet municipaux et communautaire
 - Pages GOOGLE Business (une par service)
 - Réseaux sociaux (tourisme, musée, CAS'ADO)
 - Calendrier des manifestations (tourisme)
- La commande publique
- L'éclairage public

5. BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2021

En raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus de la Communauté de communes des actions programmées ont dû être reportées voire annulées (cela concerne notamment les activités touristiques).

Issu de la Loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, la Communauté de communes a adopté son Pacte de gouvernance en octobre 2020. Elle a instauré en même temps la « Conférence des Maires ».

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNIQUES

5.1 Mutualisation intercommunautaire

➤ **Service Application du Droit des Sols (ADS)**

Ce service de la Communauté de communes Isle Vern Salembre (CCIVS) assure l'instruction réglementaire des demandes d'autorisations de travaux depuis la transmission par les maires jusqu'à l'envoi du projet de décision.

Le service ADS de la CCIVS instruit les autorisations de la CCIVS, de la Communauté de communes Isle Double Landais et de la CCICP (soit environ 46 000 habitants).

Les autorisations de construire de la commune de Saint-Etienne-de-Puycorbier restent instruites par les services de l'Etat, la commune est sous RNU (Règlement National d'Urbanisme), elle n'adhère donc pas au Service Instructeur.

Procédure de traitement des dossiers :

- Phase instruction :
 - Détermination du délai d'instruction, vérification du caractère complet du dossier, notification des pièces manquantes, information d'une majoration et/ou prolongation de délai, transmission au maire des propositions de notifications.
 - Examen technique du dossier (règles d'urbanisme applicables)
 - Consultation des personnes publiques
- Phase décision :
 - Rédaction d'une proposition de décision et transmission de la proposition au maire de la commune concernée par le projet.
 - Suivi de décision : le service ADS transmet pour le compte de la commune, le dossier fiscal à la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui reste l'organisme liquidateur des taxes liées aux autorisations d'occupation des sols.

Cette collaboration avec la CCIVS (pour le compte des 24 communes de la CCICP) permet ainsi une mutualisation des compétences (expertise juridique, architecturale, urbaine et paysagère), une mutualisation des coûts (économie d'échelle en matière de fonctionnement). Cette mutualisation se matérialise par une convention avec rétribution financière annuelle des communes calculée au prorata du nombre d'habitants sur la base du coût réel du service.

Nombre de dossiers déposés en 2018, 2019, 2020 et 2021 pour la CCICP

TYPE DE DOSSIER	2018	2019	2020	2021
CU (Certificat d'Urbanisme)	471	532	597	771
DP (Déclaration Préalable)	188	203	273	347
PC (Permis de Construire)	151	155	172	261
AT (Autorisation de Travaux)	3	5	10	8
PA (Permis d'Aménager)	3	13	6	6
PD (Permis de Démolir)	4	2	3	10
IA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)	NC	NC	3	3
TOTAL DES DOSSIERS DÉPOSÉS	820	910	1045	1395

On observe une augmentation constante des CU, DP, PC et AT de 2018 à 2020, et une augmentation bien plus marquée pour 2021.

➤ **Le Réseau d'Assistants Maternels (RAM) devient Relais Petite Enfance (RPE)**

En 2021, la convention de gestion avec participation financière signée entre 3 Communautés de communes (Communautés de communes Isle et Crempse en Périgord, Isle Double Landais et Montaigne Montravel Gurçon) a été reconduite.

La rétribution est calculée à 0.30 €/habitant.

101 assistants maternels exercent leur activité sur le territoire du RPE pour une capacité d'accueil de 350 places.

L'animatrice du REP anime des ateliers communs avec la crèche de Mussidan. Les passerelles entre l'école et la maternelle de Villamblard favorisent l'intégration des enfants. Afin de pouvoir réaliser les animations et les permanences administratives les locaux sont mutualisés :

- Pour les animations : Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de Montpon-Ménéstérol (en travaux en 2021), crèche de Mussidan et salle dans la mairie de Villamblard.
- Pour les permanences administratives : les mairies de Moulin-Neuf, Montpon-Ménéstérol et Villamblard et le bureau du RPE à Mussidan.

22 ateliers d'éveil ont eu lieu à Mussidan et à Montpon-Ménéstérol, 15 ateliers d'éveil à Villamblard. Du fait des travaux au centre de loisirs de Montpon et du COVID, de nombreuses animations (52) ont été organisées en extérieur pour le plus grand bonheur des enfants.

➤ **Collaboration avec le Conseil départemental service des sports : l'été actif**

La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord a été le premier EPCI sur la Dordogne à initier ce partenariat. Une convention annuelle est signée avec le Conseil départemental pour la mise en place de ce dispositif du 1^{er} juillet au 31 août. Il s'agit d'un programme d'animations sportives et de loisirs (trottinettes électriques, théâtre, escape game, pêche, golf...) à destination de tous les publics. Ces activités sont payantes mais proposées à des tarifs réduits afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Ces activités sont encadrées par des prestataires diplômés. En raison de la crise sanitaire, il a fallu faire preuve de vigilance et adapter les activités en conséquence.

15 activités ont été proposées sur 12 communes du territoire et ont accueilli 237 participants. En 2021, le Conseil départemental a pris à sa charge et à titre exceptionnel, l'intégralité du coût du programme.

➤ **Sensibilisation de la population « Jardiner au naturel »**

En collaboration avec les services du Conseil départemental, qui a mis à disposition son stand « jardiner au naturel » et les Enfants du pays de Beleyme qui ont assuré l'animation, deux marchés de la CCICP ont pu bénéficier de cette exposition interactive : le 5 juin 2021 sur le marché hebdomadaire de Mussidan, le 12 août sur le marché des producteurs de Villamblard avec une fréquentation sur ce dernier de 90 passages sur le stand. Les visiteurs ont pu découvrir l'écosystème du jardin, les ingrédients fondamentaux, les associations de plantes et les alternatives naturelles aux pesticides.

➤ **Sensibilisation à l'environnement dans les écoles « une malle rivière »**

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), des actions de sensibilisation à l'environnement lié à la rivière ont été réalisées par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle dans les écoles et centre de loisirs du territoire en 2021.

Toutes les écoles et centres de loisirs ont été sollicités pour bénéficier de cette action « une malle rivière » qui est un outil pédagogique de sensibilisation à la préservation des cours d'eau et des zones humides, présenté et animé par des éducateurs à l'environnement. L'opération a été réalisée dans 3 groupes scolaires et un centre de loisirs, représentant 113 personnes et 17 demi-journées d'animation.

➤ **Parcours pêche**

Le Syndicat Mixte des Berges de l'Isle (SMBI) a souhaité développer des projets de parcours de pêche labellisés. Deux secteurs sont concernés par ce type de parcours, le parcours Famille à Neuvic-sur-Isle et le parcours Passion de Douzillac à Saint-Martin-l'Astier. Le projet associe plusieurs partenaires dont le Conseil départemental, la Fédération de pêche, les Communautés de communes Isle Vern Salembre et Isle et Crempse en Périgord. Les objectifs de ce parcours sont environnementaux et touristiques par la valorisation des qualités piscicoles de la rivière Isle.

La convention du « Parcours label Pêche » avec le SMI a été signée en février 2020, précisant que le montant apporté par la CCICP s'élève à 17.19 % du montant plafond des dépenses (estimées au moment de la signature à 102 999 € HT) soit une subvention maximale de 17 710 €. Cette participation sera versée en plusieurs versements jusqu'à la fin des travaux. Un premier acompte a été versé en mars 2021 d'un montant de 5 313€. Le SMI se charge des travaux et des différents aménagements, et les différents partenaires participent financièrement à leur réalisation. L'entreprise COLAS a été retenue pour la réalisation de certains aménagements que le SMI ne pouvait prendre en charge en interne. Sur la Communauté de communes, il s'agit de réaliser :

St Louis en l'Isle :

- aménagement d'une zone de parking et d'un accès PMR jusqu'au ponton de pêche existant. Extension du béton sur la cale à bateau (derrière le cimetière)

St Médard de Mussidan :

- aménagement d'une zone de parking et de retournement pour mise à l'eau (derrière l'église)

St Laurent des hommes à Chandos et la Filolie :

- reprise des cales à bateau avec abaissement de la pente à 16 % pour les deux sites.

St Front de Pradoux :

- suppression(démolition) de la cale à bateau et remise en état de la berge (derrière l'église)

- Création d'une cale à bateau, pose d'un ponton de pêche, aménagement parking, zone de retournement, aire pique-nique, zone humide (Ribonat)

- Aménagement parking et zone de retournement vers la cale à bateau.

Stabilisation de buses dans la zone humide (Lagut).

Les travaux ont démarré mi-septembre, fin 2020, 30% des aménagements prévus ont été réalisés. Les travaux se sont poursuivis en 2021 avec la reprise de la cale à bateau à Saint Laurent des Hommes et la création d'une cale à bateau à Saint-Front-de-Pradoux.

➤ **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

La CCICP adhère au syndicat du Bassin de l'Isle pour les communes concernées (Isle).

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) a souhaité mutualiser son service GEMAPI avec sept communautés de communes de la Dordogne et un syndicat de rivière.

Il s'agit d'assurer la gestion des bassins versants (état des lieux, diagnostic, réalisation de propositions techniques, financières, règlementaires, animation et coordination des opérations portées par la CAB) pour l'ensemble du territoire. Une convention d'adhésion a été signée entre tous les partenaires moyennant une rétribution financière, cette première convention signée en 2019 porte sur le fonctionnement de ce nouveau partenariat, elle sera complétée par la signature d'une deuxième convention portant sur la partie investissement. En août 2020, la Communauté de communes a signé les conventions relatives à l'investissement. Les conventions précisent l'organisation de la gouvernance applicable au territoire de compétence ainsi qu'aux commissions territoriales et formalisent les modalités de participation financière des membres signataires aux projets d'investissement que la CAB porte.

La CCICP intègre trois commissions territoriales :

- Caudeau affluents Dordogne

Un représentant des communes de Campsegret, Saint-Georges-de-Montclard, Eyraud-Crempe-Maurens, Montagnac-la-Crempe et Clermont-de-Beauregard y siègera.

- Eyraud Gouyne

Représenté par des élus de Beylemas, Eglise-Neuve-d'Issac, Eyraud-Crempe-Maurens, les Lèches

- Lidoire Estrop

Un élu de la commune de Beaupouyet siègera à cette commission territoriale.

Le référent GEMAPI pour la CCICP est Michel DONNETTE, Vice-président en charge du développement durable qui participera au Comité de pilotage.

La première commission territoriale sur le bassin versant de l'Eyraud et de la Gouyne s'est tenue le 16 décembre 2021. Un premier versement pour l'investissement a été réalisé en 2021 pour un montant de 3092.71 €.

➤ **Mise à disposition de Philippe DESSAIGNES (SDIS)**

Philippe DESSAIGNES a été recruté par la CCICP le 1^{er} octobre 2019 au poste d'agent technique. De par ses fonctions de pompier volontaire et pour lui permettre de poursuivre ses missions au SDIS24 (Service Départemental d'Incendie et de Secours), une mise à disposition de 3 demi-journées/semaine a été actée par convention de mise à disposition avec le SDIS pour une durée de 3 ans renouvelable.

La CCICP verse à Philippe DESSAIGNES la rémunération correspondant à son grade et son emploi, le SDIS24 rembourse à la CCICP selon un échancier trimestriel la rémunération ainsi que les cotisations et charges afférentes au prorata de la mise à disposition.

➤ **Mutualisation de locaux : Mission Locale**

Depuis la création de France Services dans les anciens locaux du siège de la CCICP à la mairie de Mussidan, Place Woodbridge, la Mission Locale bénéficie d'un accueil gratuit dans les locaux de France Services. La Mission Locale a sollicité en 2021 la Communauté de communes afin de partager les frais liés au copieur et au téléphone, le partage s'effectue à 50/50.

➤ **Mise à disposition de locaux : La Gaule Mussidanaise**

Depuis 2010, la communauté de communes met gratuitement à la disposition de l'association de pêche la Gaule Mussidanaise un local de 115 m² situé 2 route de Ribérac à St Front de Pradoux, local jouxtant CAS'ADO.

➤ **Mise à disposition de locaux : SPE, AIVAP et ACCAD**

La communauté de communes met gratuitement à la disposition des associations ACCAD et AIVAP (aide à domicile) des locaux situés respectivement place Woodbridge à Mussidan et 15 avenue Edouard Dupuy à Villamblard. L'association SPE (Soutien Partage Evasion) occupe également gratuitement la moitié des locaux situés 15 avenue Edouard Dupuy à Villamblard.

5.2 Mutualisation descendante

➤ **Plan de formation mutualisé (interne à la CCICP)**

Philippe DESSAIGNES, agent de la Communauté de communes assure depuis octobre 2019, les formations pour les agents de l'EPCI. En 2021, les formations ont été impactées par la crise sanitaire comme en 2020, sur 6 thématiques proposées, 4 ont pu être réalisées :

- 2 stages CACES (8 agents formés CACES catégorie A et 6 agents en CACES nacelle 1B et 3B)
- 4 formations initiales secourisme
- 3 formations recyclage secourisme
- 1 manipulation d'extincteurs et moyens de secours dans les ERP (Etablissements Recevant du Public)

Une formation CACES se terminera au cours du mois de janvier 2022 en raison d'agents atteints par le virus ou cas contacts).

Au total, 112 agents ont été formés pour 18 journées de face à face pédagogique.

Ce plan de formation de la CCICP bénéficie également aux agents de l'association des Enfants du Pays de Beleyme ainsi qu'aux agents du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI). Les parties théoriques et techniques sont assurées par Philippe DESSAIGNE, le volet technique s'accompagne du prêt de matériel par certaines communes. Pour 2021, Villamblard a mis à disposition un tracteur et une tondeuse autoportée, Saint-Médard-de-Mussidan deux tracteurs, une tondeuse autoportée et un tracto-pelle.

Dans ce cas précis, la mutualisation a été transversale (descendante : de la CCICP vers ses communes membres, intercommunautaire : avec l'intégration dans les formations d'agents

du SMBI et ascendante : avec le prêt d'engins par les communes de Villamblard et Saint-Médard-de-Mussidan).

➤ **Mutualisation de matériel**

En 2021, pour l'installation des illuminations de fin d'année, des travaux de maintenance et la formation CACES, la location d'une nacelle de 18 mètres a été nécessaire sur une semaine pour les besoins de 7 communes (location prolongée en janvier 2022 pour le démontage des installations lumineuses). La CCICP a pris en charge la consultation auprès des loueurs de nacelle, le planning et la répartition financière sur les 7 communes (coût de la location pour la semaine : 880 € TTC).

Une convention a été signée avec le SMBI pour l'utilisation d'un broyeur en 4 roues motrices pour l'entretien des espaces verts de la CCICP.

La commune de Mussidan a prêté à la CCICP sur 4 demi-journées un tracteur tondeuse le temps d'une panne survenue sur le matériel que nous prêtait le SMBI.

➤ **Broyeur de végétaux**

Suite au projet OPREVERT dont la CCICP a bénéficié, le SMD3 a acquis un broyeur à végétaux et l'a rétrocédé à la Communauté de communes. Le broyeur est à la disposition de toutes les communes membres dans le cadre de l'opération OPREVERT portée par le SMD3. La convention de vente à l'euro symbolique a été signée en juin 2020 avec le SMD3 ainsi que les chartes de mise à disposition avec les communes membres.

Le matériel mis à disposition comporte :

- Le broyeur de la marque JENSEN A530L
- Un châssis routier simple essieu
- Du petit matériel pour l'entretien

En 2021, le broyeur a été utilisé sur 102 journées non consécutives, au bénéfice de 9 communes, SMBI, le SIGF (Syndicat intercommunal de gestion forestière – Beaupouyet) et la Communauté de communes en régie.

La CCICP a signé trois nouvelles conventions avec la commune d'Eglise-Neuve-d'Issac, le SMBI et le SIGF (Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière) du Mussidanais.

Pour la partie entretien du matériel, une seule facturation correspondant à la première révision obligatoire pour le maintien de la garantie, pour un montant de 370 € HT.

➤ **ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS**

Philippe DESSAIGNES a apporté ses conseils pour l'acquisition et l'installation de défibrillateurs auprès de 3 communes (une 4^{ème} est en cours).

Ces installations se sont poursuivies par des formations impliquant les agents et certains élus des communes.

➤ **PETITES VILLES DE DEMAIN**

La ville de Mussidan a été retenue au programme Petites Villes de demain, la convention avec la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, le Préfet de la Dordogne et le Secrétaire d'Etat de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a été signée le 26 février 2021. Trois comités de projet PVD se sont réunis en 2021 pour définir les enjeux du territoire, l'ingénierie à mobiliser et commencer la rédaction de la

future convention cadre à signer en septembre 2022 valant Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

➤ **LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) porté par le Pays de l'Isle en Périgord a été signé en novembre 2021, il regroupe les Communautés de communes Isle Double Landais, Isle Vern Salembre, Pays de Saint Aulaye, Périgord Ribéracois et Isle et Crempse en Périgord. Il regroupe plus de 500 projets sur ce territoire.

➤ **FORMATION DES ELUS**

Les élus du territoire ont convenu de mutualiser l'obligation de formation à l'échelle des communes et de la Communauté de communes (sauf les communes de St Hilaire et St Martin l'Astier). L'accompagnement des formations sera réalisé par la plateforme collaborative Idéal Co avec un programme sur mesure (10 formations réparties sur les 6 années de mandat) à l'échelle du territoire et en fonction des projets et besoins en cours. Les élections municipales ont vu l'arrivée de nouveaux élus, ces formations permettront notamment l'accompagnement dans ce nouveau mandat. La première phase du projet de formation mutualisé doit permettre, au travers d'une commission formation des élus, de préciser la façon dont sera abordé l'enjeu des Transitions dans les propositions de formation livrées. Il s'agira de récolter les points de vue d'élus, de leurs collaborateurs, d'acteurs locaux :

Comment se positionnent-ils par rapport à cette notion ? Quels récits en font-ils ? Comment la décline-t-il concrètement sur leur territoire et dans leur projet de mandat, quelles sont leurs difficultés également sur le sujet ? de leur besoin d'embarquer tous les acteurs du territoire à la nécessité de partir de leurs projets ... sans tomber dans le coaching ou la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La commission formation des élus s'est réunie le 31 août 2021 pour débattre de ces sujets et définir le programme de formations pour la durée du mandat.

En parallèle, l'Union des Maires propose dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF), des formations qui ne se substituent pas aux formations proposées par la Communauté de communes mais relèvent d'une démarche individuelle.

Organisée par Idéal Co, la première formation des élus s'est tenue à Villamblard le 09 novembre 2021, 29 élus ont participé à cette formation sur le thème des finances.

Dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation) des élus, 8 élus ont participé le 16 décembre 2021 à la formation projet de territoire animée par Local'Scan.

➤ **APPEL A PROJETS GAIA**

En août 2020, la CCICP a répondu à l'appel à projet Gaïa et a été retenue.

L'appel à projet Gaïa est cofinancé dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences de l'Etat (Etat et Caisse des Dépôts). C'est un projet allant jusqu'en juin 2023 pour les personnes éloignées de l'emploi, cet appel à projet finance l'animation de ce dispositif, la formation des publics. Nos collectivités peuvent faciliter le retour à l'emploi grâce aux marchés que nous mettons en œuvre et aux petits chantiers qui peuvent servir de support

à des chantiers de formation insertion. Il est également question de travailler aussi sur la reprise ou la création d'entreprise.

Le cabinet AMNYOS qui assistera la collectivité dans les différentes actions portées, reviendra vers les communes avec un court sondage pour travailler ce sujet tous ensemble. Des webinaires seront proposés pour aborder différentes thématiques avec notamment des séquences sur les marchés publics.

Notre territoire est un territoire d'expérimentation, il n'y a pas de contrepartie financière demandée. Une première réunion avec les partenaires sociaux s'est tenue le 21 septembre 2021.

➤ **RGPD**

Le règlement UE 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27/04/2016 applicable au 25/05/2018 impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (article 37 du règlement). Le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes. Le Conseil communautaire en date du 16/05/2018 a désigné l'ATD24 comme délégué mutualisé à la protection des données, l'ATD ayant délibéré le 26/02/2018 en prévoyant dans le cadre d'une convention la mise à disposition d'un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

En février 2019, la CCICP a signé la convention avec l'ATD24, désignant celle-ci comme Délégué à la Protection des Données (DPD) pour une durée de 2 ans avec tacite reconduction. La participation financière de la CCICP pour les 25 communes membres s'élève à 9 040 €.

Les mentions d'affichage obligatoire à destination du public ou en traitement de données publiques ont été intégrées dans les différents documents (bon de commande pour les vidanges groupées, demande de réhabilitation ou construction d'un assainissement non collectif, mandat de prélèvement SEPA pour le prélèvement des loyers et charges, fiche de renseignement pour les dossiers du personnel).

Tous les services de la CCICP ont été informés et formés sur cette mesure et l'obligation d'intégration de ces nouvelles mentions dans les documents où des données publiques sont traitées.

Un registre a été élaboré en interne afin d'avoir un suivi de l'ensemble des documents concernés pour chaque service.

Une mise à jour de la politique de la protection données est transmise par l'ATD24 pour information et signature de la Présidente afin d'informer les différents publics de la mise en place de cette politique sur la CCICP.

➤ **Fonds de concours**

En 2021, la Communauté de communes a versé 174 549 € de fond de concours :

- 38 793 € à la commune de Villamblard (travaux du château Barrière),
- 843 € à la commune de Saint-Michel-de-Double (les travaux de mise en accessibilité du multiple rural et de la salle des fêtes),
- 1245 € à la commune de Saint-Etienne-de-Puycorbier (travaux de mise en accessibilité mairie et salle des fêtes),

- 59 668 € à la commune de Saint-Médard-de-Mussidan (travaux d'aménagement du bourg)
- 74 000 € à la commune de Mussidan (travaux place de la République).

Elle a aussi versé 35 000 € à l'association des enfants du Pays de Beleyrne pour son nouveau local situé à Montagnac la Crempse.

➤ **Périscolaire Eyraud-Crempse-Maurens**

Dans le cadre de la compétence action sociale, la Communauté de communes gère le périscolaire des mercredis de la commune déléguée de Maurens. Une convention de mise à disposition des services avec la commune de Eyraud-Crempse-Maurens a été reconduite cette année en septembre 2021, il s'agit de mettre à disposition une partie du service école qui exerce les mercredis. La Communauté de communes rembourse annuellement le coût de ce service à la commune avec une réévaluation annuelle

Fin 2020, une réflexion a été engagée avec le périscolaire existant de Maurens, l'Association des Enfants du Pays de Beleyrne, sur un accueil pendant les vacances pour les moins de 6 ans. En 2021, les services ont poursuivi cette étude pour évaluer son coût.

➤ **ACTES**

En 2021, la Communauté de communes a résilié ACTES et a conventionné avec l'ATD24 pour bénéficier de STELLA et SESILE. Il n'existe plus de mutualisation sur le logiciel.

➤ **ATD24 (Agence Technique Départementale)**

En 2021, la Communauté de communes a renouvelé son adhésion et a réglé pour le compte des 25 communes une cotisation à l'ATD24 permettant de bénéficier d'outils et d'assistance technique tels que le SIG PERIGEO (Système d'Informations Géographiques), aide au montage des dossiers de marchés publics et de projets architecturaux, des documents juridiques, un accès à la plateforme des marchés publics du Département (AWS) et le service RGPD.

La CCIP s'acquitte aussi auprès de la SAFER d'une cotisation pour ses communes dans le cadre du Vigifoncier.

➤ **Association de Sauvegarde de l'Environnement (ASE)**

En 2021, la Communauté de communes a renouvelé son adhésion annuelle à l'association ASE pour ses 25 communes membres avec le règlement d'une cotisation annuelle de 3 363.75 € correspondant à 0.23€/habitant.

Les habitants des 25 communes bénéficient ainsi de tarifs préférentiels sur la destruction des nids de frelons asiatiques et des chenilles processionnaires.

➤ **PAQUET ENERGIE SDE24 (Syndicat Départemental d'Energies)**

La Communauté de communes, par le biais de la signature de la convention Paquet Energie (2017-2020) bénéficie de l'expertise technique, juridique et administrative du SDE24 au titre de l'EPCI et de ses communes membres. Les différentes actions proposées portent sur des études énergétiques, des études de production d'énergies renouvelables, les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). En décembre 2020, la nouvelle convention 2021-2023 a été

signée. Le rapport d'activité de la précédente convention montre des bilans, des audits énergétiques, la réalisation du cadastre solaire du patrimoine bâti, l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE) sur la CCICP et les 25 communes.

➤ **Syndicat Mixte Ouverte de Défense des Forêts Contre les Incendies (SMODFCI)**

Afin de tenir compte des enjeux dans les domaines de la Défense de la Forêt et les Incendies (DFCI) et la desserte forestière, les services départementaux ont décidé de créer un syndicat mixte ouvert d'ampleur départementale le SMODFCI24.

En 2019, la CCICP s'est dotée de la compétence DFCI afin de pouvoir adhérer au SMO pour l'ensemble de ses communes. La participation financière de cette adhésion est calculée comme suit :

Population totale INSEE + la surface forestière du territoire X le montant voté par le syndicat

2

En 2021, la participation financière est de 23 134.26 €.

➤ **Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF NA)**

La CCICP a signé en novembre 2019 une convention de partenariat avec l'EPF pour le territoire des 25 communes. Cet établissement a été créé pour appuyer les collectivités sur l'ensemble des projets nécessitant une intervention foncière : projets de toute taille (de la ZAC jusqu'aux plus petites parcelles en densification pour requalification urbaine, de développement de l'offre de logement, de développement économique et plus généralement d'aménagement durable). L'EPF intervient également sur des projets complexes nécessitant un ensemble d'actions (repérage initial par gisements fonciers, première négociation, études pré-opérationnelles, négociation amiable, préemption, expropriation, études techniques foncières...). Il apporte un accompagnement technique, juridique et financier afin de permettre aux collectivités de réaliser leurs projets fonciers. En 2021, l'EPF Nouvelle Aquitaine n'a pas été sollicité mais il le sera dans les mois à venir notamment dans le cadre de Petites Villes de Demain avec l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

➤ **Véhicule de service**

Afin de limiter les frais de déplacements des personnels des services de la CCICP, la Communauté de communes a fait l'acquisition d'une CLIO 5 essence en février 2020 pour un montant TTC de 13 160 €. Ce véhicule est à disposition des personnels sur réservation mais également à disposition des élus.

	2020 (de février à décembre)	2021
Km parcourus	3 818 km	5 878 km

➤ **Vaccination « aller vers »**

Le 2 mars 2021, les services de l'Etat ont sollicité les EPCI de la Dordogne pour recenser dans les communes le nombre de personnes de + de 75 ans, isolées et sans moyen de locomotion afin d'organiser leur transport vers les centres de vaccination.

La Communauté de communes a pris en charge cette opération avec l'aide des communes et a recensé 78 personnes sur 11 communes répondant aux critères pour la vaccination.

Afin d'organiser le transport vers le centre de vaccination de référence de notre collectivité : la Fondation John Bost à La Force, les communes de Saint-Médard-de-Mussidan et de Saint-Front-de-Pradoux ont mis à disposition leurs mini-bus ainsi que des chauffeurs, la CCICP a mis également à disposition la Clio véhicule de service et Philippe DESSAIGNES.

Cette mobilisation a permis la vaccination (1^{ère} et 2^{ème} dose) de 78 personnes réparties sur 6 jours.

*Mutualisation descendante : organisation par la CCICP avec véhicule et chauffeur,
Mutualisation ascendante : prêt de véhicules et de chauffeurs par les communes*

➤ **Dispositif Rebond jeunes**

Porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, le dispositif Rebond Jeunes est une aide sous forme de paniers alimentaires apportée aux jeunes de 15 à 30 ans sans condition de ressources.

La Communauté de communes est entrée dans ce dispositif en juillet 2021, deux sites de distribution sur le territoire avec une distribution le vendredi matin : à la salle des fêtes de Saint-Médard-de-Mussidan et au local de Soutien Partage Evasion à Villamblard. Philippe DESSAIGNES de la CCICP, se charge chaque semaine de récupérer les colis à la Banque Alimentaire de Périgueux pour desservir les deux sites. La distribution est assurée par des bénévoles du territoire (élus, population locale...).

Le bilan intermédiaire montre que le dispositif fonctionne bien sur le territoire avec près de 200 colis distribués entre le mois de juillet 2021 et fin octobre 2021. Le profil des personnes concernées à l'échelle départementale : moyenne d'âge 22 ans, 60% de femmes, 40% d'hommes et principalement des demandeurs d'emplois (37.4%), les étudiants (26.8%) puis viennent ensuite les apprentis, les étudiants universitaires.

Le dispositif, pour l'instant, a été prolongé jusqu'en juin 2022.

➤ **Équipements mousseurs pour robinets et douchettes**

Sollicitée par un groupe spécialisé en énergie, la Communauté de communes s'est vue proposée en novembre 2021 des mousseurs pour robinets et des douchettes, action gratuite dans le cadre des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE). Ce dispositif a été proposé aux 25 communes et les demandes en matériel ont été centralisées à la CCICP. 10 communes ont répondu favorablement, la distribution du matériel s'est effectuée dans le courant du mois de décembre. Les services de la Communauté de communes ont été également équipés.

5.3 Mutualisation ascendante

➤ Formation

Dans le cadre des formations CACES, les communes de Villamblard et de Saint-Médard-de-Mussidan ont mis gratuitement à disposition de la Communauté de communes des tondeuses auto portées, des tracteurs et un tracto-pelle.

➤ Prêt de matériel

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts de la CCICP en régie, la commune de Mussidan a prêté un tracteur tondeuse durant 4 demi-journées, pour l'entretien de la ZAE, la commune des Lèches a mis à disposition un employé communal et du matériel pour divers travaux réalisés avec Philippe DESSAIGNES.

➤ Mise à disposition de bâtiments

La commune de Mussidan met à disposition de la Communauté de communes des bâtiments pour accueillir ses services :

Office de tourisme Mussidan-Villamblard
Place de la République – 24400 MUSSIDAN

Anciens bureaux du siège de la CCICP, devenus France Services
Place Woodbridge – Mairie – 24400 MUSSIDAN pour un loyer annuel de 3600 €.

Musée André Voulgre
Rue Raoul Grassin – 24400 MUSSIDAN

Crèche Isle aux Bambins
Rue Jules Ferry – 24400 MUSSIDAN

Dans le cadre des compétences exercées (volet investissement), les communes mettent à disposition :

- Les bâtiments scolaires de Beupouyet, Beauregard et Bassac, Campsegret, Douville, Issac, Les Lèches, Maurens, Montagnac la Crempse, Mussidan, Saint Front de Pradoux, Saint Georges de Montclar, Saint Laurent des Hommes, Saint Louis en l'Isle, Saint Médard de Mussidan, Saint Michel de Double et Villamblard.

Dans le cadre de la compétence des logements : Saint Michel de Double, Saint Front de Pradoux, Les Lèches, Saint Médard de Mussidan, Bourgnac et Mussidan mettent aussi à disposition de la CCICP des bâtiments.

COMMUNICATION

5.4 Mutualisation intercommunautaire

➤ **Office de tourisme : site internet et brochures touristiques**

L'Office de tourisme Mussidan-Villambard en Périgord assure la valorisation de l'offre touristique sur les 25 communes de l'EPCI. L'Office de tourisme est membre de l'association IVTI (Initiatives Tourisme en Vallée de l'Isle) regroupant les offices de tourisme de la Vallée de l'Isle : Saint-Astier, Neuvic-sur-Isle et Montpon-Ménéstérol. Cette association permet la mise en place d'actions de promotion sur un territoire élargi regroupant les Communautés de communes Isle et Crempse en Périgord, Isle Vern Salembre et Isle Double Landais.

Le site internet des Offices de Tourisme de la Vallée de l'Isle :

<https://www.tourisme-isleperigord.com>

valorise le territoire élargi de la Vallée de l'Isle en présentant les lieux d'hébergement et de restauration, les atouts touristiques du territoire autour du patrimoine culturel, du patrimoine naturel, de la gastronomie, de l'artisanat, du savoir-faire local et des loisirs.

Il propose également une valorisation des services proposés par les villages (location de salles, accès WIFI, cinémas, bibliothèques, les associations, les cabinets médicaux...)

Les informations touristiques sont déclinées sur 5 supports :

- Guide vacances Vallée de l'Isle
- Se Loger en Vallée de l'Isle
- Brochure groupes
- Dépliant d'appel Vallée de l'Isle aux trésors
- La carte de la véloroute voie verte de Périgueux à Moulin-Neuf

L'association de l'office de tourisme Mussidan-Villambard a été dissolue le 02 février 2021.

En 2021, en raison de la crise sanitaire, l'office de tourisme a vu sa fréquentation chuter en accueil physique au bureau, 53% de baisse en moyenne par rapport à 2020.

En 2021, l'office de tourisme a élaboré le guide des producteurs avec les points de vente directe.

➤ **Organisation Touristique du territoire**

Le Comité départemental du tourisme de la Dordogne (CDT24) a engagé un travail sur la déclinaison de la signature, de l'identité visuelle et du positionnement marketing de la destination Dordogne-Périgord aux territoires de consommation touristique. Territoire test : Grand Périgueux, Vallée de l'Isle, Val de Dronne.

La marque SUPérigueux ne sera pas utilisée pour identifier la destination touristique.

En 2021, le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT24) avec l'appui de l'office de tourisme du Grand Périgueux a rédigé le cahier des charges concernant la consultation des bureaux d'études pour la déclinaison de l'identité de la marque Dordogne-Périgord à l'échelle des territoires infra départementaux. Le budget pour cette consultation était de 30 000 € HT

partagés à 50% entre le Grand Périgueux, Vallée de l'Isle et Val de Dronne et le CDT24 – CD24. L'agence TAO a été retenue pour réaliser cette mission.

La présentation de l'agence TAO proposait le nom « Grand Périgueux Isle Dronne Double" et le message est "prenons le temps de..." décliné ensuite en "prenons le temps de contempler...de déguster...de patienter...de vivre...", avec l'ajout d'un clipper (sorte de trombone) sur les supports numériques et papier.

Des réunions à venir doivent permettre de décliner cette proposition sur les différents supports d'information touristique.

5.5 Mutualisation descendante

➤ **« Calendrier des manifestations », « guide des producteurs et points de vente directe »**

Tous les mois, l'Office de tourisme Mussidan-Villamblard édite son agenda des manifestations mentionnant l'ensemble des animations proposées par les 25 communes de l'EPCI. En 2021, le guide des producteurs du territoire a été élaboré, il est disponible à l'office de tourisme, sur le site internet des offices de tourisme et de la Communauté de communes. En décembre 2021, les élus de la commission agriculture ont complété le guide.

➤ **« Calendrier des manifestations estivales à l'échelle de la Vallée de l'Isle**

En 2020, l'association ITVI a proposé durant l'été, un agenda mutualisé regroupant les manifestations de Montpon-Ménéstérol, Mussidan-Villamblard, Neuvic-sur-Isle et Saint-Astier. En 2021, cet agenda a été reconduit.

Début décembre 2021, un agenda spécifique aux marchés de Noël à l'échelle de la vallée de l'Isle a été également diffusé.

(Dans ce cas la mutualisation est descendante et intercommunautaire)

➤ **Formations à destination des hébergeurs du territoire**

L'office de tourisme a renouvelé pour la 3^{ème} année son programme de professionnalisation à destination de tous les propriétaires d'hébergements touristiques du territoire. Les ateliers sont gratuits en lien avec l'actualité et le développement touristique.

En janvier 2021, étant donné les conditions sanitaires, les deux sessions de formation ont été tenues en visio conférence.

Le 14 janvier 2021 : les loueurs face aux centrales de réservation, 6 inscrits

Le 20 janvier 2021 : fixer ses prix et améliorer sa rentabilité, 11 inscrits